

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 janvier à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (*suppléante*) ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; LE BIANIC Yvon à LE GAOUYAT Samuel ; LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie ; LE COTTON Anne à ECHEVEST Yannick ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; LE MARREC François à PARISCOAT Dominique ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à SCOLAN Marie-Thérèse ; NAUDIN Christian à LE MEAUX Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth à CONNAN Josette ; ROLLAND Paul à PRIGENT Christian.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOULANGER Servane ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE VAILLANT Gilbert ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	13
Votants	72
Absents	16

DEL2025-01-025

**RÉHABILITATION DU PÔLE NAUTIQUE DE LOGUIVY DE LA MER
LANCLEMENT DU PROJET ET DEMANDE DE DETR/DSIL 2025**

Le pôle nautique de Loguivy de la Mer, équipement appartenant et géré par l'agglomération est installé sur 3 sites :

- Roc'h Hir à Ploubazlanec : un bâtiment principal et un bâtiment annexe,
- Coz Castel à Paimpol : un hangar de stockage, des vestiaires et une salle de réunion,
- Le Moulin de Poulafret à Paimpol : base de loisirs nautiques à destination des jeunes enfants.

Le site de Roc'h Hir à Loguivy de la Mer, situé sur un territoire nautique très attractif, est le plus utilisé et constitue la base principale du pôle nautique. Or, les bâtiments principaux sont extrêmement vétustes et ne satisfont et ne répondent plus aux besoins des usagers et des agents, à la loi du 5 août 2015 visant à rendre accessible les établissements recevant du public, aux règlements urbanistiques et à la nécessité de performance énergétique.

Depuis novembre 2020, Guingamp-Paimpol Agglomération est engagée dans l'appel à projet de la Région Bretagne « Projet Nautique Intégré ». Ce projet comprend 4 axes :

- Réhabiliter les bâtiments du Pôle Nautique de Loguivy de la Mer,
- Faciliter la circulation des véhicules et le parking sur le site du Pôle Nautique,
- Elaborer de nouvelles offres nautiques en lien avec la randonnée et l'itinérance,
- Améliorer les performances socio-économiques du Pôle Nautique.

L'agglomération a obtenu pour cet appel à projet une subvention de la Région Bretagne d'un montant de 200 000 €.

Dans ce cadre, l'agglomération a lancé une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) au printemps 2023 comprenant 4 phases :

- Phase 1 : Etude d'opportunité et de faisabilité 2ème semestre 2023
- Phase 2 : Elaboration du programme fonctionnel, 2024
- Phase 3 : Rédaction du DCE
- Phase 4 : Assistance au choix d'un maître d'œuvre

La phase 1 est terminée ; la phase 2 est en cours avec la consultation des riverains. Le programme a néanmoins été présenté en Copil en novembre 2024.

Le programme propose la réhabilitation du bâtiment Roc'h'hir (en deux phases) et le bâtiment ouest.

Il s'agira essentiellement de :

- Répondre aux normes d'accessibilité
- Améliorer la qualité et les conditions d'accueil
- Raccorder au réseau d'assainissement collectif

A ce jour, le calendrier du projet est le suivant :

- 2025 : concertation avec les riverains et finalisation de la phase 2 ainsi que démarrage des phases 3 et 4 avec le cabinet d'études
- 2026 : mission de maîtrise d'œuvre et dépôt du permis de construire
- 2027 : démarrage des travaux
- 2028 : fin des travaux et livraison.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Coût de l'opération-dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)		
Type de dépenses	montant	Nom du financeur	montant	taux
Maîtrise d'œuvre et études	94 510	Région - BVPB (acquis)	177 104	17%
Travaux bâtiment OUEST (existant)	355 000	Région (acquis)	200 000	20%
Travaux bâtiment Roc'h Hir - Phase 1	255 000			
Travaux bâtiment Roc'h Hir - phase 2	195 000	DETR ou DSIL (à solliciter)	241 500	24%
Accès aux réseaux	95 000			
Aléas, imprévus	26 000	Autofinancement	401 906	39%
TOTAL Dépenses :	1 020 510	TOTAL Recettes :	1 020 510	100%

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le projet pour la phase 1 ;
- Autorise le démarrage du programme et les procédures réglementaires pour la phase 1 ;
- Demande l'engagement de la concertation avec les riverains en accord avec la ville de Ploubazlanec ;
- Valide la poursuite de la phase 2 et le démarrage des phases 3 et 4 du marché avec le cabinet OTEIS ;
- Valide le plan de financement de l'opération de réhabilitation du pôle nautique de Loguivy ;
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions mobilisables sur le projet, notamment Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025, la DETR et/ou DSIL 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à engager tout acte nécessaire à la réalisation dudit projet, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Fanny CHAPPÉ

